



Déposition de la LPO Nouvelle-Aquitaine // Le 28 février 2022

CONCERTATION PREALABLE : PROJET D'AUTOROUTE POITIERS-LIMOGES

À l'attention de Madame Kasia CZORA, Madame Sylvie
HAUDEBOURG et Monsieur Jean-Daniel VAZELLE

Mesdames, Monsieur, les garants,

Nous vous prions de trouver ci-après la contribution de la LPO Nouvelle-Aquitaine à la concertation préalable sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges.

Érosion de la biodiversité et changement climatique, deux problématiques et deux défis que nous devons traiter conjointement. La LPO donne dans ce document un avis concernant uniquement ces deux thèmes, même si le projet est critiquable sur des aspects sociologiques, économiques et philosophiques.

La LPO considère que le projet d'autoroute Poitiers-Limoges va à rebours des actions à mener pour stopper l'érosion de la biodiversité et pour réduire le changement climatique.

En effet, ce projet entraîne environ 800 hectares d'artificialisation des sols, des aménagements fonciers très impactants bien au-delà de ces 800 hectares et la destruction des corridors écologiques. Il favorise un déplacement des personnes et un transport des marchandises des plus coûteux pour le climat. Les rapports coût du projet / gain de temps et sécurité / impacts sur le patrimoine naturel du territoire apportent-ils vraiment une plus-value à l'existant tel qu'exposé ?

Cet avis vaut pour la concession autoroutière, ainsi que pour le scénario alternatif.

Il convient de noter qu'il y a des zones à très forts enjeux, tant naturels (ZSC, ZPS, ZNIEFF ...) que paysagers (Sites classés) qu'il est absolument nécessaire de protéger, et qui font les atouts naturalistes et touristiques de ce territoire. Une infrastructure autoroutière, avec la coupure de nombreux corridors écologiques et les aménagements fonciers d'une zone bocagère préservée, est inconcevable. Ces aménagements participent de manière générale à un agrandissement des parcelles et à la destruction de haies, ce qui va à l'encontre des actions de préservation de l'élevage et de petites parcelles de prairies bocagères engagées par plusieurs structures au sein de la zone concernée.



Le dossier de consultation ne permet pas d'apprécier si chacun des enjeux naturalistes a été relevé. Le budget de 20 millions d'euros pour les mesures destinées à la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) nous permet d'en douter.

Dans cette démarche ERC, un évitement doit être décidé au profit de mobilités plus propres et moins impactantes.

La LPO Nouvelle-Aquitaine se prononce en conséquence défavorablement sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges

Vous demandant de bien vouloir examiner attentivement notre contribution et de l'intégrer à votre réflexion, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Monsieur, les garants, l'expression de notre parfaite considération.

Olivier LE GALL

Délégué Régional LPO Nouvelle-Aquitaine, délégué territorial LPO Aquitaine

Didier DUPONT

Délégué territorial LPO Limousin

Régis OUVRARD

Délégué territorial LPO Poitou-Charentes